

**Objet : accompagnement vers la gestion différenciée
Commune de Paillet**

Date : mardi 4 janvier 2016

Présents :

- Jérôme GAUTHIER, maire, Emmanuel CORCKET, 1^{er} adjoint, Daniel HOUGAS et Bernard REYNAUD, conseillers municipaux
- Jean-Paul DUBREUILH, Ludovic GUITARD et Theo VAN PAEMELEN, agents techniques polyvalents
- Anne DELARCHE-JOLI, ingénieure écologue et Sylvie PAULIET, conseillère paysage, CAUE de la Gironde

Démarche d'inventaire des espaces publics entretenus à finaliser :

L'établissement de l'état des lieux des espaces entretenus et des pratiques d'entretien est en cours. C'est une **étape cruciale** pour mettre en place la démarche de gestion différenciée.

Cet état des lieux doit être co-construit et partagé par les agents techniques, l'équipe d'élus, et le CAUE.

- ➔ Reprendre le document établi par M. REYNAUD avec les techniciens et le compléter
- Valider la liste des interventions
- Quantifier par espace les surfaces ou linéaires entretenus
- Localiser les espaces sur un plan cadastral.
- Si possible, évaluer le temps passé par poste (homme/jour)

L'inventaire du matériel utilisé actuellement doit également être réalisé pour définir les besoins d'investissement en matériel adapté pour la gestion différenciée.

Constatations sur sites et grandes orientations :

- **Centre-bourg :**

Les difficultés pour l'entretien concernent essentiellement les **trottoirs et les caniveaux** qui sont très hétérogènes (dimensions, matériaux...) et souvent dégradés (fissures, cassures...). Ils sont actuellement entretenus manuellement mais posent un problème de sécurité (trafic routier sur la D10) et de temps d'intervention pour les agents. La mécanisation de l'entretien (brossage, balayage) paraît incontournable mais nécessite au préalable une rénovation des surfaces. En effet, seules des surfaces « dures » se prêtent à l'usage du brossage mécanique.

La priorité doit être donnée à l'usage piétonnier et à la mise en sécurité des accotements. Ce qui nécessite d'identifier au préalable les parcours piétonniers les plus utilisés et de les signaler clairement aux usagers.



Itinéraire piétonnier mal signalé

La commune n'ayant pas les moyens financiers de réaménager l'ensemble de ses trottoirs et caniveaux, deux solutions/types d'interventions semblent envisageables à court terme :

- 1/ Rénover et homogénéiser une partie des trottoirs et caniveaux qui servent aux parcours piétonniers les plus utilisés dans le bourg (services, commerces...). Ils seront ensuite entretenus (désherbés) mécaniquement (brossage, balayage).



Trottoir à rénover

- 2/ Laisser s'enherber une partie des trottoirs trop dégradés ou n'ayant pas d'usage piétonnier, ainsi que les bas-côtés trop étroits.

Ils seront entretenus avec le matériel d'entretien des petits espaces enherbés (réciprocateur en remplacement du rotofil pour éviter les projections).

Les caniveaux nécessitent quant à eux un désherbage mécanique même s'ils sont dégradés, pour assurer l'écoulement des eaux pluviales.



Trottoir à laisser s'enherber



Bas-côté à laisser s'enherber

Quels que soient les sites et les méthodes utilisées, le nouveau mode de gestion sans désherbant nécessite une acceptation de la végétation spontanée par les habitants et les usagers.

- **Voiries hors bourg :**

Les accotements enherbés et les fossés sont aujourd'hui entretenus à l'épaveuse environ 2 fois/an. Les accotements des voiries hors bourg sont très souvent étroits et comportent des talus. L'entretien ne doit pas compromettre leur stabilité, l'herbe ne devra pas être fauchée à moins de 10 cm de hauteur. La fréquence d'entretien pourra être augmentée dans les secteurs où la sécurité liée à l'usage routier (visibilité...) est importante.



- **Parcours piétonniers hors bourg, chemins de randonnées :**

Pour rejoindre le bourg, les écoliers empruntent la route de la cote Bourbon qui ne dispose pas de bas-côté suffisamment large pour assurer leur sécurité. Un itinéraire alternatif est possible grâce au chemin de Fris, en faisant 120 m de plus... Pour devenir attractif, ce chemin doit être aménagé, sécurisé, signalisé et entretenu.

De façon générale la municipalité souhaite mettre en valeur des itinéraires piétonniers en site propre, sur des chemins ruraux. Leur aménagement et leur entretien doivent favoriser cet usage. La municipalité doit également informer et communiquer sur ces itinéraires de proximité auprès des usagers (infos ciblées auprès des écoles, parents d'élève...).

→ Signalétique à définir et mettre en place

Prochaine rencontre **à fixer suite au complément d'information concernant l'état des lieux**, avec l'élu(s) référent(s) et au moins un agent technique présents, Sylvie Pauliet et Anne Delarche-Joli du CAUE.